

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 20 décembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n°D_2023_12_20_05</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Pierrette Baton Marechal, M. Norbert Regard à M. Marc Brunier Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal – Exercice 2023 - Admission en non-valeur d'un titre de recettes

Sur proposition de M. le responsable du Service de Gestion Comptable de Rumilly par courriel explicatif du 4 décembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :




- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes :

Numéro de la liste 6408040111

Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2021	T-58	Redevance commerce ambulant	60.00 €	Poursuite sans effet

- **DIT** que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 60.00 €,
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement à l'article 6541 – Créances admises en non-valeurs du budget principal de l'exercice 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p>  <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 21 décembre 2023</p> <p>De sa publication : 21 décembre 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 21 décembre 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 20 décembre 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--